

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Les Espaces Locaux d'Activités NovatriceS ont pour finalité l'intégration sociale et professionnelle, des publics identifiés par la Région, par la MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS.

Ces activités doivent permettre d'acquérir des savoirs et d'activer les compétences sociales, les savoir-faire et savoir être des bénéficiaires en situation de stagiaires de la formation professionnelle.

La mise en oeuvre de ces activités sera autant d'expériences et d'opportunités concourant à l'engagement des personnes dans un parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle.

Ainsi, un ELANS permettra au bénéficiaire de :

- travailler sur sa situation personnelle pour permettre une re-dynamisation,
- reprendre un rythme de vie, de travail, d'acquérir ou de ré-acquérir des repères socioprofessionnels,
- d'entamer une démarche de changement,
- de développer des savoirs, savoir-faire, savoir être nécessaires à une poursuite de parcours d'orientation professionnelle,
- de développer des compétences éco-citoyennes.

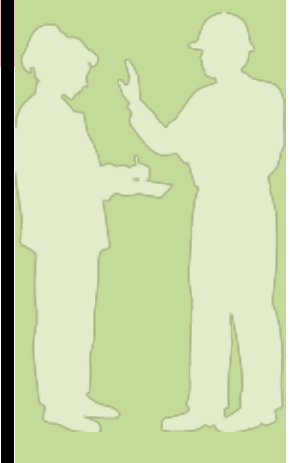
La mise en place d'une activité novatrice s'appuie sur les repères clé d'un projet éco-citoyen défini comme :

- un projet ancré sur un territoire,
- un projet appuyé sur une logique de partenariat,
- un projet conduit de manière participative,
- un projet responsabilisant chacun pour un développement durable,
- un projet économiquement responsable,
- un projet attentif à l'égalité des chances,
- un projet évalué dans une logique d'amélioration continue.

LES BÉNÉFICIAIRES

Tout public, ciblé par la Région, pour lequel la mise en situation d'activité collective est une étape nécessaire à sa trajectoire d'intégration sociale et professionnelle :

- Personne sans emploi dont la phase diagnostic réalisée au sein d'un Espace d'Orientation et d'Intégration Régional - Esp'OIR a révélé des difficultés sociales et personnelles nécessitant une étape préalable au parcours d'orientation ;
- Bénéficiaire de l'Espace d'Orientation et d'Intégration Régional - Esp'OIR pour lequel une phase d'expérimentation sur des activités concrètes s'avère être une étape nécessaire dans la construction de son parcours d'orientation.



LA MISE EN PLACE D'UN ELAN'S

Afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins locaux, l'Espace Local d'Activités Novatrices s'appuiera sur une **gouvernance** locale.

Cette gouvernance, animée par le technicien territorial de la Région Basse-Normandie, associera les structures emploi/formation de la zone de compétence de l'ELAN'S, les organismes de formation, les structures d'accueil et tout acteur du développement local parties prenantes d'une activité novatrice.

La gouvernance définira ses modalités de fonctionnement autour de deux groupes de travail :

- Le groupe projet a en charge la définition des orientations sur le territoire (plan d'action) et l'analyse de l'opportunité des projets proposés,
- Le groupe opérationnel correspond au groupe précédent élargi aux organismes de formation susceptibles d'être porteurs d'un ELAN'S et aux bénéficiaires des actions sur le territoire concerné. Ce groupe a en charge la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS

Les activités proposées devront s'appuyer sur une dynamique locale et pourront concerner les domaines suivants, de façon non restrictive :

- culture,
- économie,
- social,
- humanitaire,
- sport,
- citoyenneté,
- environnement,
- patrimoine,
- communication,
- événement...



L'ÉVALUATION D'UN ELAN'S

Le groupe projet, complété par le ou les porteurs de projet et par des bénéficiaires, réalisera l'évaluation de l'ELAN'S mis en place.